

L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage est une formation en alternance qui permet d'acquérir des compétences professionnelles tout en poursuivant ses études. Il combine enseignements théoriques à l'école et mise en pratique en entreprise, sous la supervision d'un tuteur.



AVANTAGES

- + **Formation financée** : Pas de frais de scolarité, la formation est prise en charge.
- + **Rémunération** : Salaire mensuel en fonction de l'âge et du niveau d'études.
- + **Expérience professionnelle** : Acquisition de compétences en entreprise tout en étudiant.
- + **Insertion facilitée** : Meilleure employabilité après le diplôme grâce à l'expérience.
- + **Encadrement double** : Suivi par un tuteur en entreprise et des formateurs en institut.
- + **Statut salarié** : Accès aux congés payés, à la sécurité sociale et aux avantages de l'entreprise.

AIDES

- + Aide au premier équipement informatique.
- + Aide de 500€ pour passer son permis.
- + Carte étudiant des métiers permettant de bénéficier de réductions tarifaires.
- + **Plus d'aides disponibles sur :**
alternance-professionnelle.fr/aides-apprenti/



**VISITEZ NOTRE
SITE INTERNET**

▶ CONTACTEZ-NOUS !



CFA ESC 3 FRONTIÈRES

10 rue de Village-Neuf - 68300 SAINT-LOUIS

+33 3 89 69 37 26

hello@esc-3frontieres.fr

esc-3frontieres.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Cécile KAHRIC - 03 89 69 37 26



DIACONAT - PÔLE FORMATION ALTKIRCH - COLMAR - INGWILLER - MULHOUSE - SAINT-LOUIS

03 89 21 22 50

institut.formation@diaconat-mulhouse.fr

CORRESPONDANT APPRENTISSAGE

Séverine DIRIAN - 03 89 21 22 51

severine.dirian@diaconat-mulhouse.fr



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification nous a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Action de formation | Action de formation par apprentissage



ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL EN APPRENTISSAGE



LA FORMATION : ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL NIVEAU 3

OBJECTIFS

- Participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.
- Établir une relation bienveillante de proximité en fonction des capacités et potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physique, physiologique, cognitive, psychologique, relationnelle et sociale).
- Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale.
- Participer au bien-être physique et psychologique de la personne accompagnée lors de chaque étape de sa vie.
- Contribuer à la prévention de la rupture et/ou la réactivation du lien social.
- Travailler en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant référent.
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.

MÉTHODOLOGIE

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux personnels guidés, de classes inversées, de formations à distance, de travaux pratiques, d'exercices d'application.

POURSUITE D'ÉTUDES

Moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, technicien de l'intervention sociale et familiale, ...

«L'accompagnant éducatif et social aide à compenser le handicap en soutenant la personne dans la réalisation de son projet de vie. Il favorise l'autonomie au quotidien et accompagne dans la vie sociale et relationnelle. Son rôle s'adapte aux besoins de chacun pour offrir un soutien personnalisé.»

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

NIVEAU 3

RNCP 36004 / Code NSF 332 : Travail social,
330 : Spécialités plurivalentes des services aux personnes
Formacodes :

44028 : Accompagnement éducatif et social,
44079 : Animation personne handicapée,
44089 : Animation personne âgée

1407 Heures de formation

=

567 Heures de formation théorique en organisme de formation + 21 heures pour l'Attestation de Formations aux Gestes et Soins d'Urgences de niveaux 2

+

840 Heures de formation pratique

MODALITÉS ET PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme.
- Avoir au moins 17 ans et au plus 29 ans à la date de l'entrée en formation.
- Pas de limite d'âge pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés.
- Admission selon les modalités définies par chaque organisme de formation.
- Allègement possible en fonction des diplômes obtenus précédemment.

DÉROULEMENT

- Alternance entre le terrain d'apprentissage (l'employeur), le stage pratique (chez ou hors employeur) et l'organisme de formation.
- Accompagnement par un maître d'apprentissage chez l'employeur.
- Accompagnement individualisé par l'équipe pédagogique de l'organisme de formation tout au long de la formation.
- Échanges réguliers chez l'employeur, entre le maître d'apprentissage, l'apprenti et l'équipe pédagogique.

CERTIFICATION

- Des épreuves de certifications sur 5 blocs de compétences.
- Épreuve écrite et/ou orale pour chaque bloc.
- Acquisition des compétences chez l'employeur, évaluées à la fin des périodes de pratiques.
- Validation de l'AFGSU au cours de la formation.